



Vosges du Sud

Nombre de conseillers
En exercice : 42
Présents : 24
Absents : 18
dont suppléés : 2
dont représentés : 4
Votes pour : 30
Votes contre : 0
Abstention : 0
Suffrages exprimés : 30

Date de la convocation
05/12/2022

Date de publication
19/12/2022

Séance du 13 décembre 2022

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à l'Espace de la Tuilerie à Giromagny, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

Titulaires présents : M. AERENS, J-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J-P. BRINGARD, C. CANAL, J. CHIPAUX, C. CODDET, C. CONILH-NOBLAT, P. DEMOUGE, A. FESSLER, M. LEGUILLON, C. LESOU, P. MIESCH, F. MONCHABLON, A. NAWROT, V. ORIAT-BELOT, E. OTERNAUD, E. PARROT, J-L. SALORT, G. TRAVERS, D. VALLVERDU, E. WILLEMAIN, A. ZIEGLER

Suppléant avec voix délibérative : J. MARTINEZ, Y. KUENY

Pouvoirs : C. PARTY à J-L. ANDERHUEBER, A. FENDELEUR à R. BEGUE, G. MICLO à F. MONCHABLON, M-J. CHASSIGNET à G. TRAVERS

Secrétaire de séance : C. CANAL

Délibération n° 122-2022

Objet : Ressources humaines - création d'un poste de technicien principal de 2e classe à temps complet

Vu

- le code général de la fonction publique et notamment son article L313-1,
- le décret n°2010-1357 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du cadre d'emplois des techniciens territoriaux,
- l'avis favorable du comité technique réuni le 10 novembre 2022,

Monsieur le Président expose la nécessité de créer un poste de technicien principal de 2^e classe à temps complet, pour permettre le déroulement de carrière d'un agent qui a réussi le concours correspondant et qui est actuellement agent de maîtrise principal à temps complet.

Ce poste relèverait du cadre d'emploi de catégorie B de la filière technique, défini par le décret susvisé.

Conformément à l'avis du comité technique rendu le 10 novembre 2022, Monsieur le Président propose de supprimer le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, concomitamment à la nomination de l'agent dans son nouveau grade.

Il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les modifications de l'organigramme et du tableau des effectifs.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

CREE un poste de technicien principal de 2^e classe à temps complet,

SUPPRIME à compter du 1^{er} février 2023, le poste d'agent de maîtrise principal à temps complet,

MODIFIE en conséquence le tableau des effectifs et l'organigramme du personnel,

PRECISE que les crédits correspondants seront inscrits au budget communautaire.

Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- SGC BELFORT 2 – Antenne Giromagny

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Président,


Jean-Luc. ANDERHUEBER



Le secrétaire de séance,


Christian CANAL